

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2005

26 février 2006 Espace GRENETTE
BOURGOIN – JALLIEU

Clubs présents :

Aviron MJC Bellegarde	Cercle de l'Aviron de Lyon
Aviron Club de Nantua	Aviron Majolan
Club Nautique de Trévoux	Aviron Union Nautique de Villefranche
Club Nautique de Divonne	Ass. Sportive Universitaire Lyonnaise
Aviron Viviers – Montélimar- Pierrelatte	Entente Nautique Aix les Bains Aviron
Aviron Romanais péageois RCBI	Club Nautique Chambéry Le Bourget
Sport Nautique Romanais Péageois	Aviron Club du Lac d'Aiguebelette
Aviron Valentinois	Aviron Plaisir Passion
Aviron Grenoblois	Cercle Nautique d'Annecy
Aviron Lac Bleu	Club des Sports d'Annecy le Vieux
Aviron Roanne Le Coteau	Club d'Aviron d'Evian
Aviron Stéphanois Vigie Mouette	Aviron Sévrier Rive Gauche
Société Nautique Saint Pierre de Limony	Cercle Nautique de Talloires
Sauveteur et Aviron Décinois	Chablais Aviron Thonon
Aviron Club de Lyon Caluire	Léman Aviron Club
Aviron Union Nautique de Lyon	Excenevex Skiff

Clubs absents : Sport Nautique Tain-Tournon – Club Omnisports Merger Aviron – Ass. Sportive de Fontaine – Club d'Aviron du Sud Grésivaudan – Aviron de Sassenage Isère – Ass Sportive Roanne le Coteau – S.N Condrieu S.N Loire/Rhône – Av. Club de Vienne et St Romain en Gal – S.N de St Fons -

Comité Directeur : Présents : Le Président : A. WACHE
Messieurs : T. BOLLE – J-L BOUCHER – D. CATEL – J-C DOCHE
– G. GALOYER – P. GOLLNISCH - A. GUILLERMAND – Pierre JANIN – S. LECAPITAINE – A. MAREY – M. MATHEY – B. MEHL – J. MEURILLON – C. PACHE – D. PEDRINIS – A. QUOEX – J. VIGNON – J. WANCTIN.

Absents : Dr. Jean DURAND –BAILLOUD -Y. PLUMERAEU – Y. VELLUTINI

Assistent : Messieurs : Alain BICHET Vice Président de la ligue Rhône-Alpes
Jean BRUYAT Directeur régional MAIF
Guy CATHAUX Vice Président de la ligue Rhône-Alpes
Laszlot HORWATH Conseiller sportif à la D.R.D.J.S.
Serge LABAUNE Membre du C.R.O.S.
Jean-Jacques MULOT Président de la F.F.S.A.
Jacques SER Y Adjoint au sport mairie de BOURGOIN .

Excusés : Messieurs : Max RULLIER Directeur de la D.R.D.J.S.
Marcel VENOT Président du C.R.O.S. Rhône-Alpes

9 heures 30

Point I : Mot d'accueil du Secrétaire.

Point II : Appel des clubs.

Le Secrétaire procède à l'appel des clubs ;
Après vérification des pouvoirs il rappelle l'article neuf des statuts qui stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer quand elle comprend au moins la moitié des voix dont disposent les groupements sportifs qui la composent.

Soit : le Quorum à 93 voix.

Avant la poursuite des travaux, le Secrétaire rappelle le décès de Messieurs Elie DARE et de Marcel BICHET une minute de silence est observée en leur mémoire.

POINT III : Désignation des scrutateurs.

Quatre scrutateurs sont désignés pour pallier aux votes à bulletin secret.

Messieurs : AUBANEL Fabien
JACQUIER Claude
MOREL Pascal
OLLIER Sébastien

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

POINT IV : Le mot du Président (Alain WACHE)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

POINT V : Rapport moral du Secrétaire Général. (Michel MATHEY)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

POINT VI : Rapport des commissions.

Commission sportive. (Thierry BOLLE)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

Commission Communication/Promotion. (Daniel PEDRINIS)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

Commission développement. (Patrick GOLLNISCH)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

Commission médicale. (Dr. Jean DURAND – BAILLOUD)

En raison de l'absence du docteur J. D-B, le secrétaire fait lecture du rapport médical.

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

Commission des Arbitres (Alain MAREY)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

POINT VII : Bilan du Coordonateur sportif Rhône-Alpes (Dominique BASSET)

(voir document en annexe)

- Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.

POINT VIII : Rapport financier. (Jean-Claude DOCHE)

Avant présentation de son rapport, le trésorier a souhaité soumettre à l'assemblée la proposition émanant du bureau et du comité directeur au sujet de l'arriéré de la ligue Dauphiné - Savoie relatif à la création de la ligue Rhône - Alpes .

Le bureau et le comité directeur de la ligue Rhône - Alpes proposent deux possibilités :

1) L'arriéré est inscrit sur les livres comptables en pertes et profits.

2) L'arriéré est maintenu donc exigible dans son paiement..

Après débat, le résultat du vote est enregistré comme suit :

La majorité avec 2 (deux) voix contre et 4 (quatre) abstentions pour la première possibilité.

La dette de l'ex ligue Rhône - Alpes sera abandonnée et inscrite sur les livres comptables en pertes et profits.

Le trésorier procède à la présentation des comptes ; lesquels n'appelleront aucune question Ils seront (voir document en annexe)

● **adoptés à la majorité par le vote de l'assemblée.**

POINT IX : Budget prévisionnel 2006.

(voir document annexe)

● **Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.**

Propositions tarifaires 2006 :

(voir document annexe)

● **Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.**

POINT X : Rapport des vérificateurs aux comptes.

Serge LECAPITAINE ayant reçu pouvoir du vérificateur aux comptes titulaire, félicitera dans son rapport la tenue des comptes et donnera Quitus aux comptes et bilans de la ligue pour l'année 2005. Il apportera une précision sur le non renouvellement à candidature des vérificateurs aux comptes actuels.

POINT XI : Désignation des vérificateurs aux comptes 2006

Deux candidatures sont proposées à l'élection.

Michaël FILIPPELI (AUNvillefranche)

Sébastien OLLIER (AUNvillefranche)

● **Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.**

POINT XII : Intervention des invités.

M. Jacques SERY, adjoint au sport de la mairie de BOURGOIN :

Apprécie que notre A . G. se tienne sur la commune, de surcroît dans les locaux de la mairie ; il Félicite la qualité des travaux de notre assemblée a laquelle il a eu plaisir à participer.

M. Jean BRUYAT, Directeur régional MAIF :

Le rapprochement MAIF/FFSA est aujourd'hui plus qu'un partenariat c'est un véritable lien d'amitié qui doit perdurer et se développer ; il reste très sensible aux résultats sportifs Internationaux et nationaux de nos athlètes, il souhaite la continuité à la ligue dans son entreprise ce qui ne peut à terme que conforter nos résultats.

M. Serge LABAUNE, Membre du C.R.O.S. Rhône-Alpes Commission des sports nautiques :

Apprécie la qualité du travail sportif et constate avec plaisir la première place que détient notre ligue en terme de résultats tant sur le plan International national que régional.

M. Laszlot HORVAT, Conseillé sportif à la D.R.D.J.S. :

Confirme qu'à partir de cette année, le FNDS est remplacé par le CNDS mais aussi, que ce dossier a pris un peu de retard que sa mise en place par l'état n'est pas prévue avant fin 2006 voir début 2007 . Il rappelle que l'état soutient fortement l'axe formation au travers des actions menées avec le CREPS de Mâcon et de Vichy pour le brevets professionnels.

Il félicite la ligue pour son travail sportif et les résultats qu'il génère.

M. Jean-Jacques MULOT, Président de la F.F.S.A. :

Apprécie le travail effectué en Rhône – Alpes ; le bilan sportif est la preuve d'une ligue en plein essor ;

50% des Athlètes qui font partie du collectif national sont Rhône – Alpains.

11% de progression des licences sur 2004 alors que la moyenne nationale est de 7%.

Il nous confirme que la fédération a atteint fin 2005 la barre des 87 000 licenciés qu'il faut être confiant pour l'objectif 2008 (100 000 licenciés).

La fédération sur l'équipement des clubs.

Enfin, le Président nous annonce une prochaine visite sur Rhône – Alpes afin de rencontrer les dirigeants de clubs (réunions débats sur sujets divers.)

L'équipement des clubs fait partie aussi d'une réflexion menée par la fédération.

POINT XIII : Modification de l'article 17 du règlement intérieur de la ligue.

Afin d'éviter les dysfonctionnements mais aussi dans un souci de rigueur dans les procédures administratives (tenues des réunions, libellé des comptes rendus, clarté des documents etc...) le bureau et le comité directeur proposent que l'article 17 du règlement intérieur soit modifié par une refonte totale de son contenu textuel.

Le secrétaire fait lecture de la proposition du nouvel article 17

Cette présentation appelle deux remarques,

1) La cohérence du suivi de l'ordre du jour. §3

2) Le délai de diffusion du compte rendu. §4

Considérant que ces remarques portent sur la forme et non sur le fond, la rédaction de ces deux phrases sera revue dans leur contenu textuel.

(voir document en annexe)

● **Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.**

POINT XIV : Désignation des délégués à l'AG de la F.F.S.A.

Trois candidats se portent spontanément candidats.

Pierre JANIN

Alain MAREY

Alain WACHE

● **Approuvé à la majorité par le vote de l'assemblée.**

POINT XV : Vœux de la ligue à l'AG de la F.F.S.A.

Aucun vœu n'a été adressé par courrier au siège de la ligue .

Des demandes ont été formulé spontanément notamment sur l'amalgame des catégories Compétition/Loisir en regard des licences A. ainsi que sur le lieu de déroulement des championnats où le choix ne serait pas toujours judicieux (Macon – Vichy avec leur lignes d'eau 1 et 6).

Une réponse à chacune de ces remarques est apportée par J. J MULOT et A. WACHE.

Licences A Compétition/loisir : On ne peut pas interdire à un licencié loisir de participer à des compétitions d'où la difficulté de différencier sa licence.

Par contre, en terme de statistique, il ne serait pas inintéressant d'avoir la possibilité de ventiler le comptage de ces deux catégories.

Le choix des lieux de championnats : Le Président de la F.F.S.A. souligne que pour cette année aucune des deux villes citées organisent un championnat.

Aucun vœu ne sera donc proposé à la prochaine assemblée générale de la fédération.

POINT XVI : Elections.

Conformément aux statuts, nous avons accusé réception de cinq candidatures pour les élections aux postes vacants :

Nom	Prénom	Club	Poste souhaité
CHAMBON	Sylvie	Aviron de Sévrier	CG
CLEMENT	Jacques	Aviron Romanais Péageois	CG
JEAN	Mélanie	A.U.N.Villefranche	CG
KHELIFI	Redha	A.C.LYON Caluire	CG
PELLEGRINO	Claudie	Club Aviron Evian	Licenciée Féminine

Compte tenu que le nombre de candidats est inférieur au nombre de postes à pourvoir, le Secrétaire suggère (si l'assemblée est d'accord) une élection à main levée.

• **Approuvé à la majorité pour le vote à main levée de l'assemblée.**

L'ensemble des candidats présentés sont élus à la majorité.

• **Approuvé à la majorité par les votes de l'assemblée.**

Cinq postes restent à pourvoir :

Deux postes réservés : Haut Niveau Corporatif

Trois postes catégorie générales.

POINT XVII : Questions diverses.

Convention collective du sport : Pas applicable de suite (environ 2 ans de délai)
Actuellement on assiste à des créations de section aviron au sein du COSMOS (à suivre)

Grippe Aviaire : Après renseignements pris auprès de la préfecture de l'Isère, il n'y a pas de règlement, pas de consigne particulière, pas de prescription quant à la pratique de notre sport si ce n'est l'usage d'un désinfectant (javel) pour les pontons souillés de fiente de volatiles.

Le Président fédéral doit prochainement adresser une note circulaire aux ligues et comités départementaux sur le sujet.

Compétitions payantes : Ce n'est pas du ressort de la ligue, la Ligue ne peut pas s'ingérer dans la politique de fonctionnement d'un club.

Cependant, le comité directeur rappelle, que la Ligue organise gratuitement trois régates (Deux coupes Rhône-Alpes et le match COTRAO) ; elle participe aussi au financement des régates interdépartementales ; elle n'apporte aucune aide aux régates payantes.

On soulignera l'attitude des représentants de la Ligue Rhône-Alpes lors des débats relatifs à la mise en place de la régate de Mâcon qui ont défendu leur position en demandant que la participation n'excède pas 2€ par siège.

Les questions étant épuisées, l'assemblée générale est levée à 14 heures.

Le Président
Alain WACHE

Le Secrétaire Général
Michel MATHEY